

1

CANDIDATURE  
du 11 au 23 mai



Conseil Municipal  
des Jeunes d'Andrésy

2

CAMPAGNE  
du 11 au 23 mai



# Fais entendre ta VOIX!

ÉLECTIONS | 2023  
COMPLÉMENTAIRES | 2024

3

VOTE  
Du 24 au 26 mai



4

INSTALLATION  
31 mai



Tu es collégien ou lycéen,  
candidate ou vote pour qui  
te représentera le mieux.

**Rendez-vous sur**  
[andresy.com/CMJ](https://andresy.com/CMJ)

# 7 sièges sont à pourvoir au CMJ.

## *Viens créer les projets de demain !*



Le Conseil municipal des Jeunes est un espace d'expression citoyenne dédié à la jeunesse andrésienne. Les conseillers juniors, collégiens et lycéens sont élus pour s'impliquer individuellement et collectivement dans la vie démocratique locale. Ils ont pour mission de porter la parole des jeunes habitants de la commune, de représenter la jeunesse lors de cérémonies officielles, de créer et réaliser ensemble (soutenus par le service Andrésy jeunesse) des projets par, pour et avec les jeunes (événements festifs, sportifs, culturels, solidaires, entretien des liens intergénérationnels, préservation de l'environnement, développement durable, etc.), de proposer des idées et donner des avis consultatifs au Conseil Municipal. Le CMJ exerce ses fonctions sous la responsabilité de Ludovic Lauby, maire-adjoint délégué à l'Enfance, la Jeunesse et l'Animation socioculturelle.

Alors, pourquoi pas toi ?

## *Pourquoi devenir conseiller municipal des jeunes ?*

- **Pour s'exprimer** et porter la parole des autres,
- **pour s'initier** à l'exercice de la démocratie représentative locale,
- **pour découvrir** le fonctionnement institutionnel républicain (mairie, intercommunalité, sénat, assemblée nationale...),
- **pour réaliser** ensemble des projets d'animation et d'entretien des liens sociaux sur toute la commune.



# Campagne électorale



## Comment présenter ton programme ?



• **Dates de campagne :**  
du 11 au 31 mai

**C'est le moment de rédiger ta profession de foi.**

**Pour cela, il te faudra :**

**formuler**

des propositions utiles pour l'ensemble des jeunes andrésiens

**créer**

des supports de campagne pour faire connaître tes idées



## Qui pour t'aider ?



Le service AndréSy Jeunesse, situé au complexe Stéphane-Diagana t'accueille pour échanger, rédiger, créer, imprimer et diffuser – au sein du collège Saint-Exupéry et du lycée Jules Ferry – ton programme.

## IMPORTANT

L'affichage et la diffusion de documents de campagne sont soumis à l'acceptation du principal du collège Saint-Exupéry, de la proviseure du lycée Jules Ferry, et du maire adjoint chargé du Conseil Municipal des Jeunes.

Les animateurs du Service AndréSy jeunesse sont à ton écoute !



# Modalités

## ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES au Conseil Municipal des Jeunes 2023-2024



### Qui vote ?

De la 6<sup>e</sup> à la Terminale

Tous les collégiens et lycéens  
habitant Andrésey



### Quand et où voter ?

De 16 h à 19 h :

- à l'Hôtel de ville, **le 24 mai**
- à l'Espace de Vie Sociale (EVS)  
aux Charvaux, **le 25 mai**
- à l'accueil Andrésey Jeunesse  
(complexe sportif Stéphane-Diagana)  
**le 25 mai**

pour les lycéens et les collégiens  
non scolarisés à Andrésey.

- **Le 26 mai de 10 h à 17 h**  
au collège Saint-Exupéry,  
pour ceux qui y sont inscrits.
- En ligne **du 24 au 26 mai** sur Pronote  
pour les lycéens scolarisés  
à Jules-Ferry.

### Comment voter ?

- 1. Les électeurs présenteront :**  
leur carnet de correspondance  
ou leur pièce d'identité.
- 2. Dans l'isoloir ou en ligne,**  
ils cocheront les noms des candidats  
qu'ils souhaitent élire (7 maximum).
- 3. Bon à savoir**  
1 bulletin = 1 vote,  
1 bulletin déchiré, marqué,  
raturé = vote nul

### Durée du mandat

Tu es élu(e) pour 1 an

### CALENDRIER ÉLECTORAL

### Les échéances à retenir

Dépôt des candidatures :  
**jusqu'au mardi 23 mai**

Campagne électorale :  
**du 11 au 23 mai**

Dates de l'élection :  
**Du 24 au 26 mai**

Annnonce des résultats :  
**Mardi 30 mai**

Installation du  
Conseil Municipal des Jeunes :  
**mercredi 31 mai**

Intégration des conseillers :  
**samedi 3 juin**

